

<http://ec-bazocheslesgallerandes.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article1861>

# MISE A JOUR AU 14 JANVIER 2022

- ECOLE - A - INFORMATIONS AUX PARENTS D'ELEVES - INFORMATIONS COVID -



Date de mise en ligne : mercredi 19 janvier 2022

---

Copyright © Ecole élémentaire de BAZOCHES-LES-GALLERANDES -

Tous droits réservés

---

Le protocole évolue.

<http://ec-bazocheslesgallerandes.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/ec-bazocheslesgallerandes/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png> **Attestation sur l'honneur**

Pour nos élèves d'école élémentaire (moins de 12 ans) :

Quelque soit son statut vaccinal :

**VOTRE ENFANT EST POSITIF :**

cas 1 : - isolement de 5 jours et retour en classe avec production d'un autotest négatif et une absence de symptômes depuis 48 heures.

cas 2 : - isolement de 7 jours

**VOTRE ENFANT EST CAS CONTACT (d'un membre de la famille ou d'une personne extérieure)**

Vous prévenez l'école.

Vous testez ou faites tester votre enfant (test PCR ou antigénique) à J0 : s'il est négatif il peut revenir en classe.

Vous devez faire des auto-tests à J+2 et J+4 pour confirmer la négativité.

Vous complétez et signez l'attestation sur l'honneur fournie par l'école attestant la réalisation des tests, votre enfant doit la rapporter à l'école.

Rappel : Les élèves ayant contracté la Covid-19 depuis moins de deux mois ne sont pas soumis à l'obligation de dépistage ou de quarantaine s'ils sont cas contacts.

**SI L'ENSEIGNANT DE LA CLASSE EST ABSENT et NON REMPLACÉ.**

L'école peut établir une attestation d'impossibilité d'accueil pour justifier votre absence auprès de votre employeur.

Le protocole ne permet pas l'accueil des élèves SAUF pour enfants de personnels ciblés (soignants, bénévoles des filières de dépistage, personnel des EHPAD, services d'aide à domicile pour personnes fragiles.

Dans ce cas, sur présentation des documents suivants :

justificatif de la profession exercée

attestation sur l'honneur d'aucun autre moyen de garde

une attestation sur l'honneur d'un test négatif de moins de 24 heures pour l'enfant accueilli (autotest accepté).

Votre enfant pourra alors être accueilli exceptionnellement dans une autre classe, puis éventuellement sur un pôle d'accueil (Outarville pour notre secteur) si l'accueil était à nouveau rendu impossible à cause de l'évolution sanitaire dans l'école.